

À la conquête d'une école émancipatrice - partie 2 :

Un contexte singulier et exceptionnel

Au lendemain de la Libération, le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) se trouve face à un immense chantier de reconstruction du pays, à la fois économique, politique et social. Le GPRF regroupe les forces ayant pris une part active dans la Résistance : Mouvement républicain populaire (MRP) ; Parti communiste français (PCF) ; Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO). Au sein de cet attelage, qualifié de tripartisme, le camp des travailleur-ses représenté par des ministres communistes se trouve en position de force. La CGT compte plusieurs millions de syndiqué-es.

Dès lors, il n'est plus question de perpétuer une organisation scolaire inégalitaire destinée ouvertement au maintien des classes sociales. En effet, le GPRF hérite d'une école structurée selon trois ordres étanches, technique, primaire et secondaire ayant chacun son public, son budget, ses enseignant-es et ses programmes. Ainsi, en 1945, les lycées offrent-ils à une petite élite bourgeoise un enseignement long depuis les classes primaires jusqu'au baccalauréat, porte d'entrée à l'Université et aux Grandes Écoles tandis que les écoles primaires dispensent pour les enfants des classes laborieuses un enseignement court jusqu'à 14 ans qui se poursuit pour une minorité d'entre elles et eux vers un enseignement moyen orienté vers le commerce, les emplois administratifs ou le métier d'instituteur-trice. Enfin, les établissements de l'enseignement technique, en petit nombre, forment soit les futur-es ingénieur-es et cadres moyens du commerce et de l'industrie, soit les ouvrier-es et employé-es qualifié-es titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) préparé au sein des tous nouveaux centres d'apprentissages créés en 1944 (Fig. 1). C'est dans ce contexte qu'est institué par un arrêté du 8 novembre 1944 une Commission ministérielle d'étude de la réforme de l'enseignement chargée « *d'ouvrir et de mener une large enquête sur les problèmes de la réforme de l'enseignement* ».

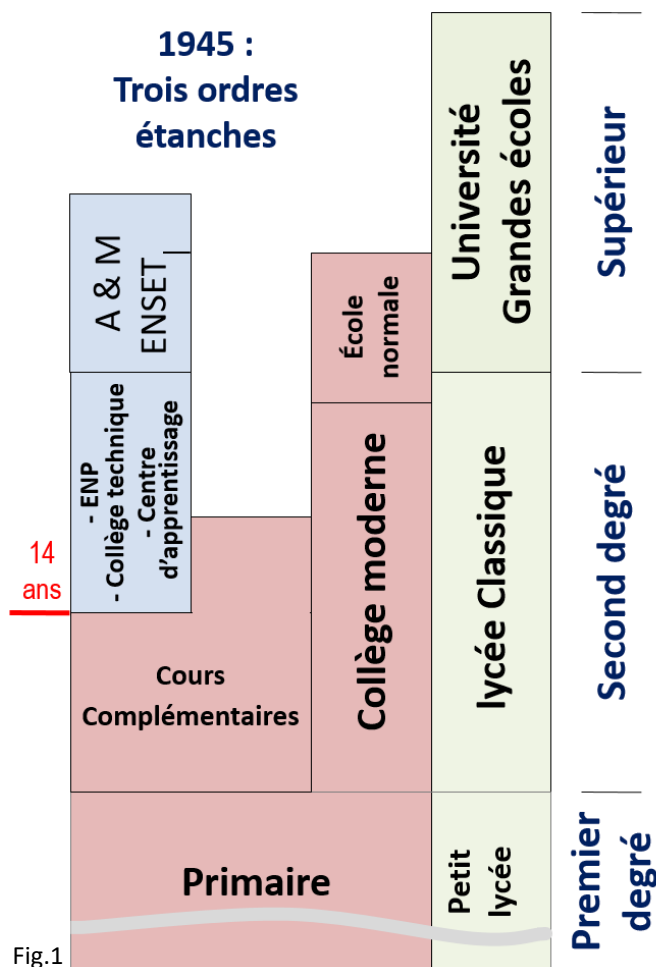
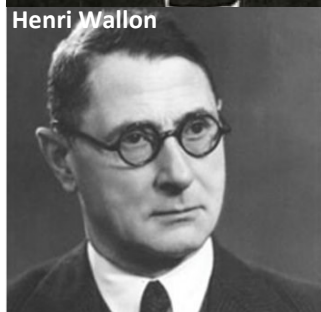
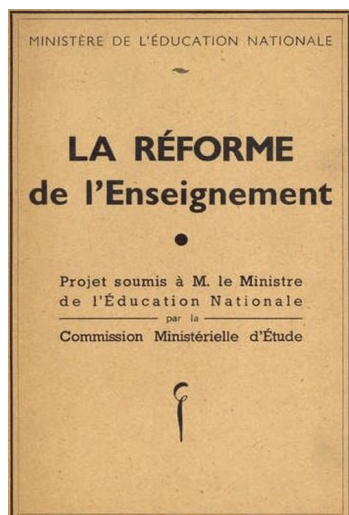


Fig.1

Le plan Langevin-Wallon

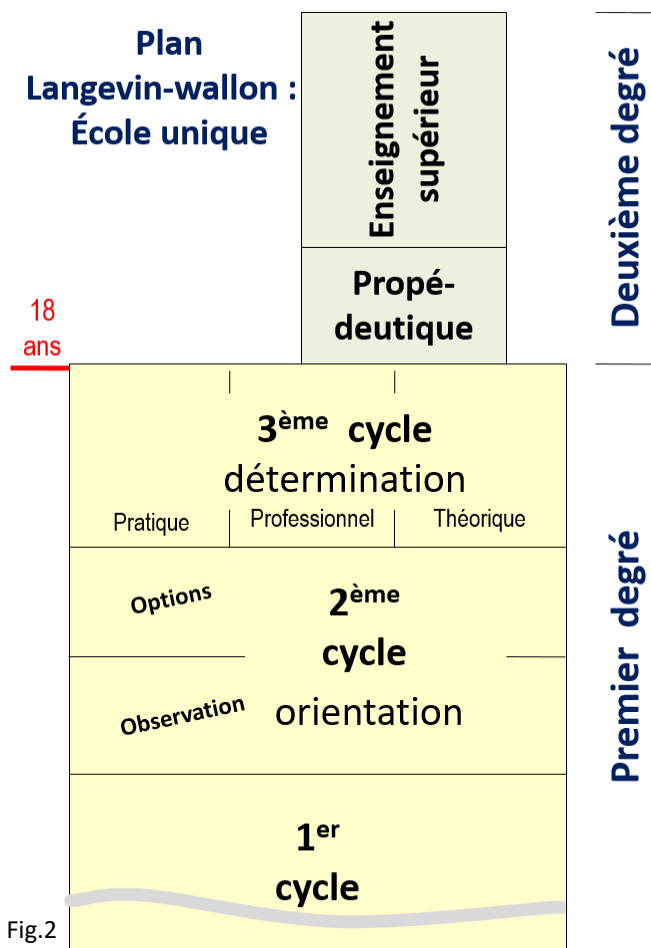
Cette commission est présidée par Paul Langevin, savant de renommée internationale et professeur au Collège de France, président du Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN). Après son décès en décembre 1946, Henri Wallon, professeur au Collège de France, président de la Société française de Pédagogie reprend la présidence de la commission. Tous deux sont membres du PCF comme la moitié des membres de la commission, hauts fonctionnaires, enseignants, pédagogues, syndicalistes et hommes politiques (une seule femme dans la commission).

Entre 1945 et juin 1947, la commission se réunit à 88 reprises. À l'issue des dix premières séances quatre sous-commissions sont créées : organisation générale, éducation, méthode et maîtres.

Le rapport final, connu sous le nom de « *Plan Langevin-Wallon* » comporte huit parties : 1° Introduction ; 2° Structure et organisation de l'enseignement ; 3° Formation des maîtres ; 4° Organes de contrôle et de perfectionnement ; 5° Programmes, Horaires, Méthodes, Sanction des études ; 6° Éducation morale et civique, formation de l'homme et du citoyen ; 7° Éducation populaire ; 8° Délais d'application.

Ce plan puise dans deux courants de pensée de l'entre-deux guerres, l'école unique pour les structures et l'école nouvelle pour la pédagogie. En cela, il s'inscrit dans la continuité de différents projets élaborés antérieurement : les classes d'orientation

Langevin-Wallon, un projet ambitieux et novateur



expérimentales ouvertes en 1937 sous le Front populaire, une ébauche de réforme présentée en 1943 par Georges Cogniot au nom du PCF et un plan élaboré à Alger entre mars à septembre 1944 sous l'égide du GPRF qui prône notamment une école unique basée sur un enseignement secondaire pour tous jusqu'à 18 ans.

Les travaux de la commission dépassent largement le cadre de la simple enquête et préconisent une réforme radicale, organisée autour d'une structure scolaire unique offrant un enseignement gratuit et obligatoire de six à dix-huit ans pour toutes et tous, mettant en œuvre une pédagogie nouvelle basée sur des méthodes actives. La concrétisation d'une école unique semble alors à portée de main, les principes généraux de la réforme de l'enseignement affirme en effet : « *Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte.* »

Les principales propositions du plan

Pour atteindre cet objectif très ambitieux et novateur, il est prévu une réorganisation totale de l'édifice scolaire en deux degrés (Fig. 2). Après un 1er cycle (classes primaires), les élèves suivent un 2e cycle de quatre années (de 11 à 15 ans) entièrement destiné à préparer leur orientation en fonction de leurs désirs et de leurs aptitudes. Après deux années d'observation, ils et elles expérimentent, durant deux années supplémentaires, différentes options qui les orientent vers les sections

pratique, professionnelle ou théorique du 3e cycle (de 15 à 18 ans). À l'issue de la scolarité obligatoire, une partie des élèves accèdent au 2^e degré, enseignement supérieur qui débute par deux années communes et préparatoires. Chose impensable aujourd'hui, aucun examen ou concours ne doit avoir lieu avant la fin de la scolarité obligatoire. Pour réussir cette école unique, il est prévu une refonte des méthodes d'enseignement afin de permettre la réussite de toutes les élèves ainsi qu'une formation au métier d'enseignant-e commune à tous les maître-sses des 1^{er} et 2^e degrés.

Enfin, le chapitre sur l'« *Éducation morale et civique, formation de l'homme et du citoyen* » réaffirme le principe de laïcité de l'enseignement ; il s'agit notamment « *de donner à l'enfant le goût de la vérité, l'objectivité du jugement, l'esprit de libre examen et le sens critique qui feront de lui un homme libre du choix de ses opinions et de ses actes...* »

La fin d'une courte époque

Le plan Langevin Wallon ne sera jamais mis en discussion à l'assemblée nationale. En effet, lorsque le 19 juin 1947 la commission rend son rapport au ministre de l'Éducation nationale, la conjoncture politique n'est plus favorable à une réforme en profondeur de l'enseignement. Dès mai 1947 un décret met fin aux fonctions des ministres communistes, c'est la fin du tripartisme. Le mois suivant le général Marshall présente son plan de reconstruction européenne qui annonce la Guerre froide. Autre obstacle à la concrétisation du plan, son mode de rédaction, certes détaillé, mais trop général dans la mesure où celui-ci ne propose pas les textes législatifs, lois et décrets, indispensables à l'implémentation d'une réforme.

Néanmoins, parmi les propositions du plan, certaines seront mises en œuvre. On retiendra notamment la création d'un baccalauréat technique devenu aujourd'hui sciences de l'ingénieur-e, une douze spécialités du baccalauréat général et l'expérimentation de « *classes nouvelles* », des 6^e de vingt-cinq élèves (mixte pour certaines) dont le but est « *contribuer à la formation intégrale de l'enfant* » en associant étroitement disciplines intellectuelles, éducation physique et artistique et travaux manuels éducatifs.

L'impact du plan Langevin-Wallon

Un tel plan se proposait d'offrir à tous les enfants, futur-es citoyen-nes, les meilleures conditions de réussite scolaire afin de leur permettre de développer leurs aptitudes et d'atteindre leur plein épanouissement.

Bien que jamais appliqué, le plan Langevin Wallon servira de référence aux nombreuses réformes discutées, proposées et mises en œuvre tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle.

Parmi les mesures phares du plan Langevin-wallon, la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans reste, pour la CGT, un objectif à atteindre .

Christian Hamon

Initiative réussie pour l'IHS-FERC

L'IHS-FERC a tenu en juin 2022 un colloque dont l'intitulé était : « *Féminisme et syndicalisme CGT, pratiques militantes et revendications dans le champ de l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture* ».

Ce colloque annoncé depuis 2020 a vu sa préparation perturbée par la pandémie mais le pari a été relevé : le 9 juin 2022, quelques 70 militantes et militants se sont retrouvés à Montreuil pour échanger sur cette thématique dont l'actualité trouve ses racines dans les archives syndicales.

La volonté de l'institut fédéral a été d'associer dans ce travail le Collectif fédéral Femmes mixité et la collective de la CGT Educ'action. Cette dernière est une structure, non mixte, qui travaille tous les aspects de la discrimination sexiste dont sont victimes les femmes sur leur lieu de travail comme dans les organisations syndicales.

Dans les champs de la FERC comme ailleurs la question d'égalité salariale se pose; mais aussi d'autres questions plus spécifiques comme la sexualisation des métiers et des filières avec par exemple la formation professionnelle des jeunes filles dans les années 50, les contenus sexistes des manuels. Toutes les disciplines sont concernées de manière plus ou moins visibles.

Sans oublier, comment les femmes se sont organisées dans le mouvement syndical pour faire émerger des revendications féministes ?

Au cours du colloque, présidé par Pauline Schnegg du collectif FERC « Femmes /mixité », Alain Vrignaud et Christian Hamon, militants de l'IHS Fédéral, ont montré *via* un diaporama, des documents riches d'enseignement sur l'évolution des revendications portées par l'organisation depuis plus de 60 ans. Les camarades se sont rendus à deux reprises aux archives départementales de Bobigny (93) où sont conservées nos archives nationales. Les extraits d'interventions de militant·es lors de différents congrès étaient particulièrement intéressants.

À l'évidence pour l'ensemble des participant·es, cela prouvait l'intérêt de recherches réalisées dans les sources archivistiques du syndicat, ici le SNETP-CGT¹ et ne peut qu'inciter à poursuivre leur exploration. Une bonne incitation aussi pour les militant·es d'aujourd'hui à mener l'indispensable travail de conservation des archives.

La présentation par nos camarades de « La Collective de CGT'éduc » de portraits de militantes a illustré par un retour sur images, la permanence et l'actualité de leurs luttes... de Marie Guillot, Josette Cornec à Paulette Cavalier, trois femmes militantes qui, à des époques différentes, ont été les témoins et actrices de leur temps.

La conférence de la sociologue Danielle Kergoat², le témoignage de Michèle Douville³ ont ouvert des pistes de réflexion sur l'approche militante, scientifique et les articulations nécessaires entre un travail d'archives, recherches sociologiques et témoignages pour appréhender l'histoire de ces pratiques militantes revendicatives féminines, leur évolution féministe dans la diversité des champs

professionnels, des expériences, de l'histoire de chacune.

Sophie Binet, responsable du collectif confédéral « Femmes/Mixité », secrétaire générale de l'UGICT, et Marie Buisson, secrétaire générale de la FERC-CGT, ont apporté un éclairage d'actualité qui ne peut se comprendre que par la connaissance des luttes et espérances du passé.

Le succès de cette deuxième initiative après le colloque consacré à l'enseignement professionnel le 13 mars 2019 avec G. Montant et C. Hamon est pour notre institut un point d'appui pour le déploiement de ses activités au service de la formation des militantes et militants d'aujourd'hui.

Michèle Baracat, pour l'IHS-FERC

1. Aujourd'hui CGT Educ'action
2. Danielle Kergoat sociologue chercheuse émérite SNTRS
3. Michelle Douville, retraitée, militante AFPA

32ème congrès CGT AFPA :

Pour introduire son propos au titre de l'IHS-CGT FERC, Jean Claude Labranche s'appuie sur deux citations : « *Celui qui ne connaît pas son histoire est condamné à la revivre* » (Karl Marx) et « *tant que les lapins n'auront pas d'historiens, ce sont les chasseurs qui écriront l'histoire* » (Howard Zinn).

La benjamine du congrès est la fille d'un ancien dirigeant CGT AFPA de la région PACA, une belle illustration pour rappeler l'importance de la transmission de nos valeurs de génération en génération.

Cette intervention a été l'occasion de faire le point sur l'activité de notre institut avec les « *70 ans de l'AFPA* » (novembre 2016), la publication du livre AFPA, la pédagogie de la promotion sociale et la réalisation du panneau d'exposition : « *L'AFPA, elle est à nous* ». Les congressistes ont demandé à ce que celui-ci soit reproduit pour les panneaux syndicaux, dans tous les établissements.

Concernant les archives du syndicat, jusqu'à 2011 elles ont été valorisées et confiées aux archives départementales de Bobigny. En ce qui concerne les archives locales, suite à une intervention de la salle, elles peuvent être confiées à un IHS départemental ou régional suivant les cas. Il est rappelé l'existence du stage confédéral « Archives », dont l'importance a été soulignée après le débat sur les archives numériques. S'ensuit la présentation du Maïtron et du travail entamé par Michèle Douville pour la rédaction des biographies des principaux et principales dirigeant·es du syndicat mais pas seulement celles-ci et ceux-là et ce, dans l'esprit de Jean Maïtron.

Enfin le syndicat a renouvelé son adhésion (montant voté en plénière du congrès) à l'IHS qui, pour la CGT AFPA, est statutaire.

Une douzaine de congressistes ont pris ou renouvelé leur adhésion individuelle.

À suivre pour d'autres congrès ou assemblées de militantes et militants .